



# Conditions Générales de Vente – C.G.V



## Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après, établies en conformité avec l'article L. 441-1 du Code de commerce, détaillent les droits et obligations du prestataire (la société OPENS) et de son client professionnel au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, dans le cadre de la vente des prestations ciblées dans la proposition commerciale annexée.

Toute commande implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes conditions générales et aux conditions particulières portées à la proposition commerciale annexée.

## Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés TTC.

Le prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les prix proposés incluent les frais annexes (déplacement, hébergement, repas.)

Les tarifs sont proposés déduction faite, le cas échéant, de tous les rabais, remises et ristournes applicables.

## Clause n° 3 : Escompte et facturation

Sur les prestations d'accompagnement : Au démarrage de l'action 30% est demandé. Si l'accompagnement dure plus de 4 mois, un deuxième acompte de 30% est demandé, les 40% restant sont facturés à l'issue de la prestation. Si l'accompagnement dure moins de 4 mois, nous facturons les 70% restant à l'issue de la prestation.

Sur les prestations concourant au développement des compétences : aucun escompte n'est demandé. Le prestataire est certifié Qualiopi sur ses actions de formations et de bilan de compétences. A ce titre, les prises en charge sont possibles auprès des différents financeurs (Opco, Pôle emploi, AGEFIPH, FAF, CPF, Région, Transition Pro...) Le prestataire accepte les modalités de subrogations totales ou partielles ; le client doit se rapprocher du financeur concerné pour définir ses modalités. Dans le cadre de la subrogation, le prestataire adressera la facturation selon les indications du financeur concerné.



## Clause n° 4 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque à l'ordre d'Opens SAS
- soit par virement sur le compte suivant
  - o Banque : Qonto Titulaire : Opens
  - o IBAN FR76 1695 8000 0133 8437 2669 276 / Banque 16958 Agence 00001 Compte 33843726692 Clé 76
  - o SWIFT : BNPAFRPP / BIC QNTOFRP1XXX

**Sauf conditions particulières, les factures sont payables à trente (30) jours.**

## Clause n° 5 : Retard de paiement

En cas de retard de paiement à l'échéance, des pénalités d'un montant égal à 15% du montant des factures impayées sont exigibles de plein droit

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. *Articles 441-6, 1 alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.*

## Clause n° 6 : Inexécution

En cas de manquement par le Client à l'une quelconque des obligations mentionnées dans les présentes, le Prestataire pourra, à son choix discrétionnaire et sous préavis de 8 jours :

- refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ;
- et/ou poursuivre l'exécution forcée ;
- et/ou poursuivre le recouvrement de sa créance ;
- et/ou provoquer la résolution du contrat ;

Le tout sans préjudice des dommages et intérêts qui pourront être sollicités en réparation des conséquences de l'inexécution.

## Clause n° 7 : Livraison des prestations

La prestation est réputée livrée lorsque le prestataire a honoré les missions engagées sur le devis de la présente proposition commerciale annexée.

## Clause n° 8 : Dédit et cas de force majeure

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant la livraison de la prestation.



- Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation, les frais d'annulation sont égaux à 25 % du prix de la prestation.
- Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la prestation, les frais d'annulation sont égaux à 50 % du prix de la prestation.

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

## **Clause n° 9 : Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Dans le cadre de l'exécution du contrat, des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service du prestataire. Conformément à la loi n° 78- 17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. L'ensemble de ces éléments sont précisées dans la politique de confidentialité du prestataire, accessible sur son site internet.

## **Clause N° 10 : Confidentialité et communication**

Le prestataire et le Client s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le prestataire au Client. Le prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées la prestation et aux éventuels financeurs mobilisés, les informations transmises par le Client. Cependant, le Client accepte d'être cité par le prestataire comme client de ses prestations. A cet effet, le Client autorise le prestataire à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, communication sur son site internet, réseaux sociaux, etc. ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Le client accepte que le prestataire utilise son logo sur ses supports de communication liées aux recommandation (notamment sur le site internet, rubrique « ils nous ont fait confiance »).

## **Clause n° 11 : Droit applicable – Attribution de compétence**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.



En cas de litige, seuls les tribunaux de Montpellier seront compétents et déterminés selon les règles de procédure.

Fait à Montpellier

Pour le prestataire

Pour le client

**Signature du représentant légal de la  
société**

**NOM :** CHRISTEN

**Prénom :** Virginie

**Agissant en qualité de :** Présidente  
dûment habilité(e) à signer le présent  
document



**OPENS**

81 rue Michel Trocme  
34070 Montpellier  
SAS au capital de 5000 €  
RCS de Montpellier  
Siret 888 706 280 000 11 - APE 7022Z

**Signature du représentant légal de la  
société**

**NOM :** | |

**Prénom :** | |

**Agissant en qualité de :** |

Dûment habilité(e) à signer le présent  
document |

**Date :** | |

(Tampon + signature)